

cl -

CONTROLE DE LA COMMUNE DE KINIGI  
EFFECTUE LE 15 JUIN 1961.-

RUHENERI  
  
20412

I. CONTROLE DE LA COMPTABILITE.

- a) Livre de caisse et fiche de ventilation (5.000 Fr imputés compte pour ordre avec le changement passe dans la réjouissance publique).

Le Comptable marque bien le numéro d'ordre dans le livre de caisse, sur les fiches de ventilation et sur les pièces justificatives. Toutes les dépenses sont justifiées. Les recettes et dépenses sont très bien imputées, chapitre, article et littéra.

- Dépenses pour achat de machine à écrire n'a pas de pièce justificative (4.500 frs)

Le comptable a remboursé la somme de 79.797,50 frs au Percepteur, dette contractée de la Caisse B.O.

- Le comptable a compris que l'impôt 1960 doit être imputé sur le Chapitre IV, art. 2 dans le divers (Recettes exceptionnelles)

Les numérons du Livre de Caisse différents de ceux des quittanciers Il faut corriger les quittanciers. Il ne suffit pas de délivrer un ticket à celui qui vient faire le versement dans la commune, il lui faut aussi une quittance pour faciliter le contrôle et l'uniformité dans l'inscription des taxes communales.

- b) Quote-part communale sur impôt.

1961 : Hommes	5.704 Fr
Femmes	379,50 Fr Pour avril = 6.083,50 Fr
Hommes	55.016 Fr
Femmes	4.680 Fr

Ceux qui payent 1020 frs = 1.608. Pour Mai 61.304,50 Fr  
Quote-part communale sur les 2 mois  
6.083,50 Fr + 61.304,50 Fr = 67.388 frs.

II. INSTRUCTIONS

- a) Instructions comptables: bien classées et séparées des lettres reçues. Le contenu est mentionné sur la couverture.
- b) Lettres reçues: bien classées dans leur propre farde dûment numérotées même chose pour les lettres expédiées.
- c) Dossier. Tout le personnel a son dossier, sauf les moniteurs agri. Le comptable doit aussi leur établir ce dossier.
- d) Certificat scolaire. Le percepteur n'a pas présenté son certificat scolaire. Avant de présenter ce certificat, il ne touchera plus la bonification des années d'études dont il touche 600 frs, 100 frs par année d'étude sans pièces justificatives (certificat).